

► CALENDRIER DE RENTREE :

Lundi 2 Septembre 2019

- Elèves de CM2 : 9h00 – 16h30
- Elèves de 6^{ème} : 9h30 – 16h30

Mardi 3 Septembre 2019

- Elèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : **8h – 10h** (les cours débuteront selon l'emploi du temps à 10h)
- Elèves de 3^{ème} prépa pro : **8h30 – 10h** (les cours débuteront selon l'emploi du temps à 10h)
- Elèves de 2^{nde} Bac Pro Commerce : **8h30 – 10h** (les cours débuteront selon l'emploi du temps à 10h)
- Elèves de 2^{nde} Gale et Techno : **9h – 11h** (les cours débuteront selon l'emploi du temps à 11h)
- Elèves de 1^{ère} et Terminales : **10h – 11h** (les cours débuteront selon l'emploi du temps à 11h)

► RENTREE DES INTERNES :

Les élèves internes seront installées à l'internat le lundi 2 Septembre entre 17h et 18h30

► REUNION DES PARENTS COLLEGE :

- REUNION APEL : Mardi 3 Septembre à 17h45 suivie de la réunion 6^{ème}
- Elèves de 6^{ème} : Mardi 3 Septembre 2019 à 18h30
- Elèves de 3^{ème} : Lundi 9 Septembre 2019 à 18h30
- Elèves de 4^{ème} : Mardi 10 Septembre 2019 à 18h30
- Elèves de 5^{ème} : Jeudi 12 Septembre 2019 à 18h30 – La remise des Ipads aura lieu

à l'issu de cette réunion. L'auditorium étant limité en nombre de places, merci de bien vouloir venir à un seul parent dans la mesure du possible, et sans vos enfants.

► CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 :

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Dans le cadre de la réforme du lycée, deux semaines dans l'année seront réservées aux contrôles en Cours de Formation (CCF). Nous ne serons peut-être pas en mesure de garantir tous les cours pour les autres classes du lycée sur ces deux périodes. (période à définir par le rectorat)

Attention, il y aura une journée pédagogique, le mercredi 09 octobre 2019. Il n'y aura donc pas de cours pour les élèves ce jour-là.

Rentrée des élèves	Vacances de Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Pont de l'ascension	Vacances d'été
Le lundi 2 ou mardi 3 septembre (voir ci-dessus)	du vendredi 18 octobre (après la classe) au lundi 4 novembre (au matin)	du vendredi 20 décembre (après la classe) au lundi 6 janvier (au matin)	du samedi 21 février (après la classe) au lundi 9 mars (au matin)	Du vendredi 17 avril (après la classe) au lundi 4 mai (au matin)	Du mercredi 20 mai (après la classe) au lundi 25 mai (au matin)	Le vendredi 3 juillet* (après la classe)

- * Si l'établissement est réquisitionné par le rectorat pour être centre d'examen et/ou centre de correction, la date de fin des cours serait alors modifiée.
- Une information vous sera communiquée ultérieurement.



ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 - INFORMATIONS DIVERSES

► HORAIRES DE COURS TOUT AU LONG DE L'ANNEE :

ECOLE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	: 8 h 30 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 25
COLLEGE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi Mercredi	: 8 h 10 - 11 h 55 et 13 h 30 - 16 h 25 : 8 h 10 - 11 h 55
LYCEE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi Mercredi	: 8 h 10 - 11 h 55 et 13 h 30 - 17 h 40 : 8 h 10 - 12 h 55

En fonction des enseignements choisis et (ou) des contraintes d'emplois du temps, certains cours ou évaluations pourront avoir lieu sur le temps de midi ou le mercredi après-midi.

► LISTES DE CLASSE :

A l'école, les listes de classe seront affichées le matin de la rentrée sur les grilles du portail.
Au collège, les listes de classe seront affichées le matin de la rentrée sur les portes du gymnase.
Au lycée, les listes de classe seront affichées le matin de la rentrée dans le hall du lycée.

A NOTER QU'AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA POSSIBLE POUR CONVENANCES PERSONNELLES, dès l'affichage des listes.

Seuls certains changements pour raisons administratives (options, etc.) seront effectués par la Direction.

► ELEVES DE 6^{EME} :

Le jour de la rentrée, les élèves de sixième ne mettent dans leur cartable que de quoi écrire, des crayons de couleurs et un cahier de brouillon. Un agenda fourni par le Conseil Départemental sera remis à la rentrée.
Pour les transports scolaires, des adultes du collège les accompagneront le lundi 2 septembre et le mardi 3 Septembre. Il est donc important qu'ils prennent le car ces deux jour-là pour bénéficier de toutes les explications.

A compter du mardi 3 Septembre, les élèves seront présents au collège de 8h à 16h30, (8h à 11h55 et 13h30 à 16h30 pour les externes) sans autorisation de sortie.

L'autorisation de sortie se mettra en place à compter du lundi 09 septembre 2019.

► RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire sera ouvert dès le lundi 2 septembre

► TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les transports scolaires fonctionneront dès le lundi 2 septembre au matin. Des adultes du collège accompagneront les élèves les lundi 2 et mardi 3 septembre afin de leur fournir toutes les explications. Il est donc important que votre enfant prenne les transports scolaires dès le premier jour s'il est inscrit pour l'année.